



Soyons tous acteurs de la recherche publique Votez pour les listes du SNTRS-CGT



Conseil scientifique REGNY-DEMERY Marc, Montpellier
KLEIN Lorena, Paris

Conseil scientifique d'institut INP RONDA Antoine, Marseille
ANDRIEU Olivier, Paris
TOUSSAINT-LEROY Sophie, Paris

Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) combattent la politique qui pèse sur la recherche : précarité, concurrence, chasse aux appels d'offres, mutualisations sans objectif scientifique, poids de la bibliométrie, remise en cause de l'indépendance de la recherche. Elles et ils sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils. Elles et ils tiendront informés les personnels.

Une situation de plus en plus critique pour la recherche publique et ses personnels

Les tentatives de remise en cause du rôle central du CNRS comme organisme national de recherche se poursuivent, notamment de la part de la Conférence des Présidents d'Université et du jury Idex, (programme initiatives d'excellence). Les remises en cause des missions des organismes de recherche s'accroissent comme l'illustre le projet de fusion entre l'Inra et l'Irstea. Les gouvernements qui se sont succédé ont tous suivi la même politique : vassaliser les scientifiques au pouvoir politique et aux entreprises. Pour ce faire, il fallait réduire le rôle des organismes de recherche et les financements récurrents au profit de ceux sur appel d'offres. Le Pacte pour la recherche avec l'Agence Nationale de la Recherche et le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, les lois Libertés et Responsabilités des Universités, les initiatives d'excellence du Grand Emprunt, la loi Fioraso ont profondément déstabilisé la recherche publique. Seule la résistance des personnels a empêché le démantèlement du CNRS et sa transformation en agence de moyens.

Cette politique a imposé partout de grands regroupements sous forme de Communautés d'Universités et établissements qui se transforment en Idex et en Isites. Le Jury Idex conditionne l'attribution des Idex PSL et Saclay à une gouvernance sans partage par la présidence de ces superstructures. Ainsi, les décisions en matière d'emploi, de budget, d'orientations scientifiques de l'ensemble des établissements de ces deux Idex seraient soumises au veto de leur président ! Si de telles injonctions devenaient réalité, le CNRS perdrait son rôle national et ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels seraient alors soumis à des mutualisations et mobilités forcées, au gré des recompositions sur les sites.

L'organisation de la recherche publique se calque de plus en plus sur celle de l'entreprise privée avec comme corollaire la compétition permanente et l'omniprésence du management.

L'activité scientifique est jugée en termes de productivité avec les référentiels du privé (indicateurs, ...). Les scientifiques doivent justifier leur existence par leur capacité à décrocher des contrats. La créativité, l'audace, l'originalité ont fait place à la valorisation à court terme, au conformisme. Les champs scientifiques jugés à faibles enjeux sociétaux ou économiques sont marginalisés. Et tout ceci dans un contexte de réduction continue des moyens, de blocage des carrières et des rémunérations, et d'accroissement de la précarité qui détourne les jeunes des carrières scientifiques et fragilise les collectifs de travail.



Le plan gouvernemental « CAP 2022 », dit de modernisation de l'action publique devrait nous impacter de plein fouet avec la diminution du nombre de fonctionnaires et la création de CDI de mission. Ces CDI liés à la durée d'une mission remettent en cause la pérennité des projets liés à la recherche publique. Au côté des chercheurs permanents, les ingénieurs et techniciens titulaires sont indispensables à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Pour le SNTRS-CGT, ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les

grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international). Elles peuvent même, comme en 2014, alerter la communauté nationale sur la crise de l'emploi scientifique. Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier.

L'engagement des élu.e.s SNTRS-CGT

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. C'est pourquoi les élu.e.s de la CGT pèseront de toutes leurs forces afin que ces conseils ne soient pas supplantés par des comités de nommés. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS.

La politique de « niche » de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Elles et ils agiront pour

- ✓ Développer l'emploi scientifique, technique et administratif
- ✓ Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques
- ✓ Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires
- ✓ Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », en particulier au niveau des idex/isisite, où la voix des personnels est supplantée par des technocrates aux ordres du gouvernement

Actions marquantes de nos élu.e.s

Au Conseil scientifique

- ✓ Identification des freins au développement de l'emploi et de l'activité de l'organisme dans ses budgets annuels, en collaboration avec l'élu.e SNTRS-CGT au Conseil d'administration
- ✓ Défense de toutes les catégories, grâce à la nature inter-catégorielle de la CGT
- ✓ Animation de groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS : très grandes infrastructures de recherche et information scientifique et technologique
- ✓ Participation active à des séminaires de prospective scientifique ou de défense des UMR, à des travaux sur des disciplines mal représentées au CNRS (psychologie)

Aux Conseils scientifiques d'institut

- ✓ En collaboration avec les autres syndicats et les élu.e.s CGT de CSI et de sections, défense des UMR remises en cause malgré une bonne évaluation, et défense des collègues d'unités fermées
- ✓ Dénonciation de la non-reconnaissance des métiers scientifiques dans le nouveau régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens (Rifseep)
- ✓ Recommandations sur la numérisation des données utilisées par les scientifiques et de leurs publications
- ✓ Contestation des déclassements et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheurs

Le SNTRS-CGT propose un système de recherche publique où la place des personnels et de la communauté scientifique est reconnue

- ✓ Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels au CNRS et dans tous les organismes de recherche et les universités
- ✓ Pour que les métiers de la recherche gardent leur attractivité, il est indispensable de recruter jeune au plus près de l'obtention des diplômes
- ✓ Pour résorber la précarité, un plan de titularisation et des recrutements sur postes de fonctionnaires, à la hauteur des besoins des laboratoires et des services, doit être engagé
- ✓ Pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications
- ✓ Pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier
- ✓ Pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance et permettre aux personnels de retrouver la sérénité au travail
- ✓ Pour lutter contre l'externalisation et la mutualisation généralisée des services
- ✓ Pour des choix scientifiques et pour une prospective scientifique non soumis au politique ou au marché
- ✓ Pour une expertise prenant en compte la politique scientifique des laboratoires et des collègues
- ✓ Pour que le CNRS garde ses prérogatives nationales et maintienne toutes les disciplines en son sein, même les thématiques rares ou menacées
- ✓ Pour le développement des Grands instruments de recherche
- ✓ Pour une information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables
- ✓ Pour une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne soit pas assujettie aux pressions locales des entreprises et des Régions
- ✓ Pour une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique

VOTEZ POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LE SNTRS-CGT

Date limite de réception des votes le 9 juillet 2018